



**ASSEMBLÉES
GÉNÉRALES 2018**

**TOUT SAVOIR
SUR LES
PROPOSITIONS
D'ÉVOLUTION DE
VOTRE MAISON**

SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS
ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

sacem 

- 1** Assemblées générales de la Sacem

- 2** Election des membres du Conseil d'administration

- 3** Election des membres de la Commission des programmes

- 4** Décisions et résolutions

- 5** Modification des Statuts et du Règlement général

- 6** Comment voter ?

- 7** Questions/Réponses

INTERVENANTS

**JEAN-CLAUDE
PETIT**

Président du Conseil
d'Administration

**JEAN-NOËL
TRONC**

Directeur général - gérant

**DAVID
EL SAYEGH**

Secrétaire général

**LOUIS
DIRINGER**

Directeur
Direction des sociétaires

**ROGER-PIERRE
HERMONT**

Directeur
Affaires sociales

MARDI 19 JUIN 2018

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE LA SACEM

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1^{er}
vote

Election des membres du Conseil
d'administration et de la Commission
des programmes

2^e
vote

Décisions et résolutions

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

3^e
vote

Modification des Statuts et du Règlement
général de la Sacem

VOTE EXCLUSIVEMENT EN LIGNE

DU MARDI 29 MAI (9H) AU MARDI 19 JUIN (À LA FIN DES DÉBATS AUX ASSEMBLÉES)

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration :

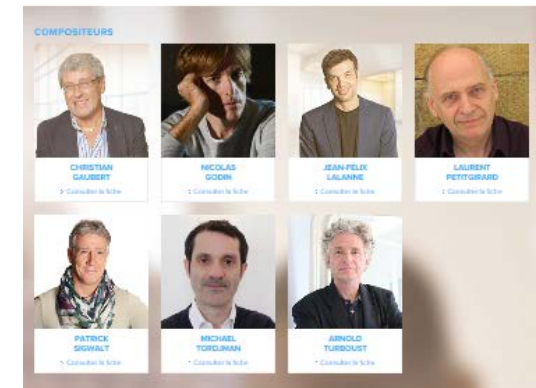
- prend toutes les décisions essentielles à la vie de la Sacem,
- est composé de 6 auteurs, 6 compositeurs, 6 éditeurs élus pour 3 ans, ainsi que d'1 auteur-réalisateur titulaire et 1 auteur-réalisateur suppléant élus pour 2 ans,
- est renouvelé chaque année par tiers.

CETTE ANNÉE, VOUS VOTEZ POUR :

- **Mandat de 3 ans :**
2 auteurs
2 compositeurs
2 éditeurs
- **Mandat de 2 ans :**
1 auteur-réalisateur
1 éditeur (en raison d'un poste vacant)



AUTEURS - RÉALISATEURS



ÉDITEURS



ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES PROGRAMMES

La Commission des programmes :

- contrôle les programmes, tableaux et documents de répartition ainsi que les comptes rendus d'inspection dans tous les établissements ou lieux divers où s'interprètent publiquement les œuvres des membres de la société,
- est composée de 3 auteurs, 3 compositeurs et 3 éditeurs,
- est renouvelée chaque année par tiers.

CETTE ANNÉE, VOUS VOTEZ POUR :

- **Mandat de 3 ans :**
 - 1 auteur
 - 1 compositeur
 - 1 éditeur

LES CANDIDATS À LA COMMISSION DES PROGRAMMES

AUTEURS

FRANCIS BASSET
-> Consulter la fiche

SUZANNE COMBO
-> Consulter la fiche

COMPOSITEURS

MICHEL ANSELLEM
-> Consulter la fiche

YVES DE BUJADOUR
-> Consulter la fiche

RÉMY CHAUDAGNE
-> Consulter la fiche

JOSHUA BARCHE
-> Consulter la fiche

NADI KALAFATE
-> Consulter la fiche

FREDERIC LANGLAIS
-> Consulter la fiche

MARC PERES
-> Consulter la fiche

EDIGER RIEY
-> Consulter la fiche

JANNICK TOP
-> Consulter la fiche

EDITEURS

CÉCILE BERNIER
-> Consulter la fiche

CHRISTIAN DE BONSERAY
-> Consulter la fiche

DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS

Vous votez pour approuver les décisions suivantes :

Le rapport
d'ensemble sur
l'activité de la
société

Le rapport du
Conseil de
surveillance

Le rapport
annuel de
transparence

Les comptes
annuels de la
Sacem

Le rapport
spécial du
Commissaire
aux comptes

Et les résolutions suivantes :

Le budget
prévisionnel des
indemnités
(administrateurs,
commissaires,
Conseil de
surveillance)

La répartition
(prévisionnelle)
des sommes
provenant de la
rémunération
pour copie privée

La politique
générale
d'investissement

La politique
générale des
déductions

L'utilisation des
sommes dites
irrépartissables

MODIFICATION DES STATUTS ET DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Vous votez pour approuver les propositions de modification des Statuts et du Règlement général de la Sacem.
Celles-ci concernent :

Les conditions et modalités d'adhésion à la société

Le partage des droits au sein de chaque catégorie de membre

Les règles de répartition concernant les arrangements et adaptations sur les œuvres du domaine public

Les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance et du Comité d'éthique

L'Assemblée générale

Les pouvoirs du Comité d'éthique

L'organisation des élections au Conseil d'administration, au Conseil de surveillance et à la Commission des programmes

CONDITIONS ET MODALITÉS D'ADHÉSION À LA SOCIÉTÉ



UN PROCESSUS SIMPLIFIÉ

Toutes les pièces nécessaires
fournies et signées en une seule fois :

- Dossier d'admission
- Acte d'adhésion
- Paiement des frais d'admission et de la part du capital social

L'adhésion n'est définitive qu'après validation par le Conseil d'administration



MOINS D'ŒUVRES À PRÉSENTER

- **1 œuvre** pour les créateurs
 - **4 œuvres** pour les éditeurs
- } faisant l'objet d'un début d'exploitation

Cette simplification permettra de proposer une application destinée à l'adhésion en ligne.

LES ENJEUX AUTOUR DU PARTAGE CONTRACTUEL DES DROITS D'EXÉCUTION PUBLIQUE

Le partage des droits d'exécution publique se fait par tiers entre auteurs, compositeurs et éditeurs.

Actuellement

Entre les collaborateurs auteurs et compositeurs, le partage est égalitaire au sein de chacun des deux collèges.



Problématiques / enjeux

Tenir compte de l'évolution
des modes de création
dans certains
genres musicaux



Mettre sur un plan
d'égalité les créateurs qui
travaillent avec des
membres d'autres
sociétés d'auteurs
étrangères qui pratiquent
un partage libre



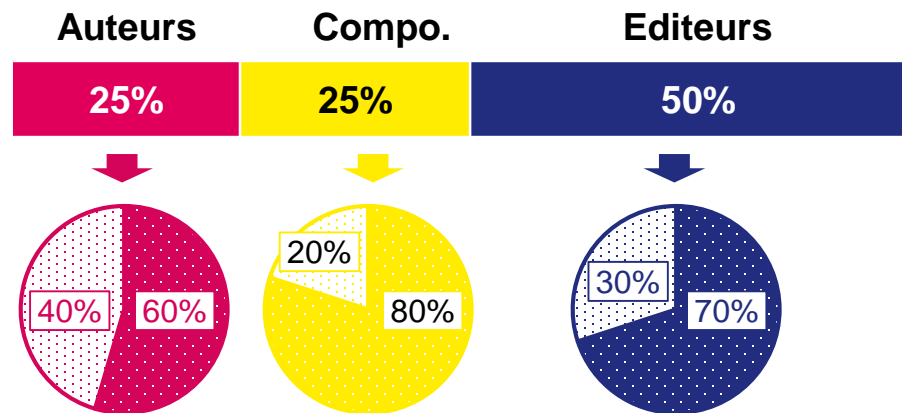
Assurer une meilleure
transparence sur les règles
de partage
de droits

LA SITUATION ACTUELLE DES CLÉS DE PARTAGE

DRM

Le partage est **contractuel entre** les catégories d'ayants droit

Le partage est **contractuel au sein** des catégories d'ayants droit

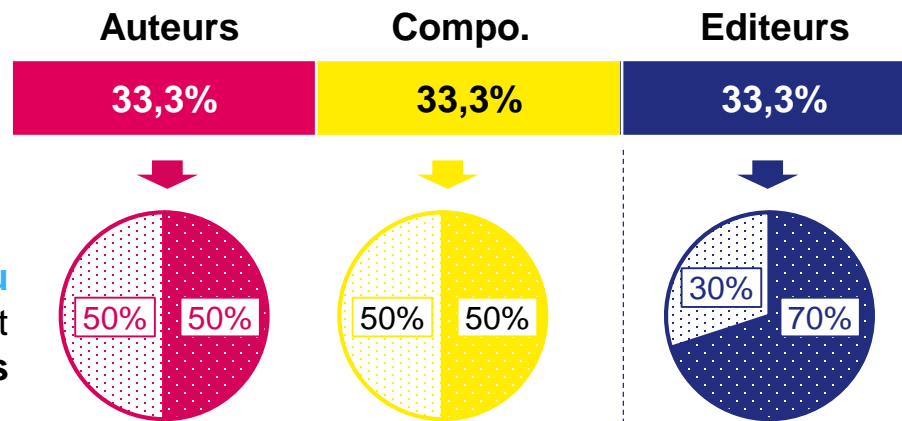


Exemple

DEP

Le partage est **égalitaire entre** les catégories d'ayants droit

Le partage est **égalitaire au sein** des catégories **auteurs** et **compositeurs**



C'est la clé de partage choisie en DRM qui s'applique

Le partage est **contractuel au sein** de la catégorie **éditeur**

LA SOLUTION QUI VOUS EST PROPOSÉE

DRM

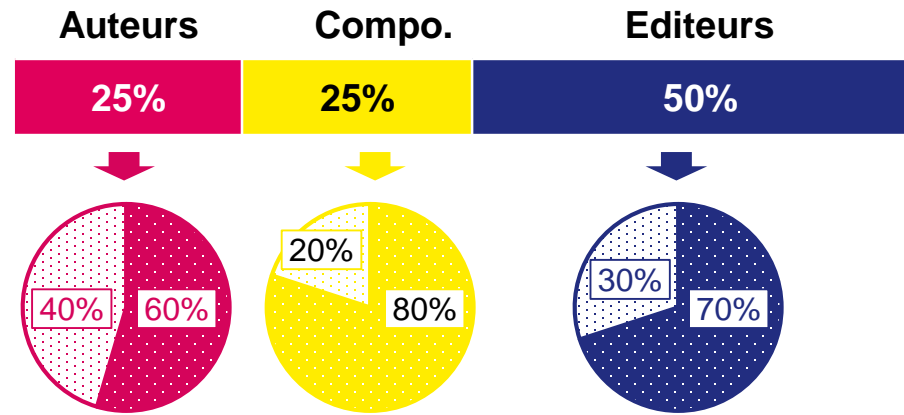
Le partage est **contractuel entre** les catégories d'ayants droit

Le partage est **contractuel au sein** des catégories d'ayants droit

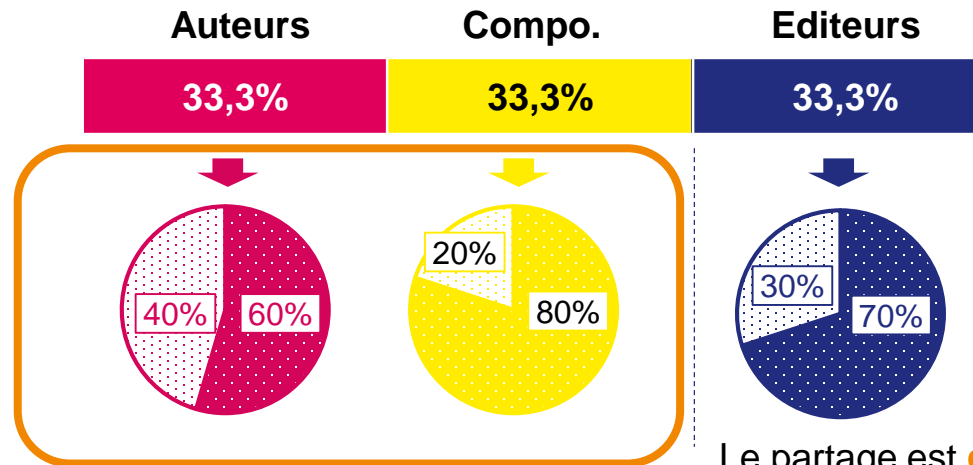
DEP

Le partage **demeure égalitaire entre** les catégories d'ayants droit

Possibilité pour les auteurs et pour les compositeurs d'opter pour l'application du partage convenu en DRM



Exemple



Le partage est **contractuel au sein** de la catégorie éditeur

LA SOLUTION QUI VOUS EST PROPOSÉE

Les créateurs peuvent ensemble décider, pour leur droit d'exécution publique,

1 du **partage égalitaire** au sein de leur catégorie

ou

2 d'appliquer le **partage contractuel** qu'ils ont défini pour les droits de reproduction mécanique

Si cette disposition est votée, elle prendra effet pour les œuvres déclarées à partir du 1^{er} janvier 2019

DOMAINE PUBLIC : ARRANGEMENTS ET ADAPTATIONS

Les arrangeurs ou adaptateurs d'œuvres sur domaine public reçoivent 100% des droits pour pratiquement toutes les formes d'exploitation (spectacle vivant, exploitations sur Internet, droits de reproduction).

Actuellement

Il ne reste que la télévision ou la radio pour lesquelles ils touchent 1 ou 2/12^{ème} selon les cas



Enjeux

SIMPLIFICATION



COHÉRENCE

- Il est proposé de répartir toutes les formes d'exploitation de la même façon et ainsi de supprimer l'article 75 du Règlement général qui prévoit des règles spécifiques pour les droits d'exécution publique perçus au titre de la radio ou de la télévision.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, POUVOIRS ET ÉLECTIONS

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT



- Permettre aux membres du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance et du Comité d'éthique de participer aux réunions par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunications.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



- Envoi des convocations aux Assemblée générales par mail à tous les sociétaires professionnels et définitifs (sur demande aux autres sociétaires).
- Mise à disposition de tous les documents relatifs à l'Assemblée générale dans l'espace membre sur sacem.fr.

POUVOIRS DU COMITÉ D'ÉTHIQUE



- Le Comité pourra être saisi pour décision ou pour avis.
- Compétences étendues aux conflits d'intérêts pouvant affecter les membres des instances concernées et toute question d'ordre éthique que peuvent rencontrer le Directeur général et les membres des instances concernées.
- Mise en place d'une gradation des sanctions pour le non respect des obligations du Directeur général et des membres des instances concernées s'agissant des déclarations annuelles d'intérêts.

ORGANISATION DES ÉLECTIONS



- Donner la possibilité au Comité d'éthique de désigner en son sein une délégation chargée des contrôles techniques et opérationnels des opérations de vote pour les élections au Conseil d'administration, au Conseil de surveillance et à la Commission des programmes.

COMMENT VOTER ?

DEPUIS VOTRE ESPACE MEMBRE SUR SACEM.FR

Consultez les candidatures, les résolutions, les modifications statutaires et réglementaires.

Des boutons « VOTER » vous sont proposés sur chaque page pour vous rediriger vers le site de vote de notre prestataire.

LE VOTE
EN LIGNE
EST OUVERT
A PARTIR DE
DEMAIN 9H !

The screenshot displays the SACEM member space interface. At the top, a navigation bar includes a blue 'CRÉATEURS ET ÉDITEURS' button and several menu items: 'devenir MEMBRE', 'vos SERVICES', 'vos avantages SACEM PLUS', 'documents et BROCHURES', 'notre ACTUALITÉ', and 'Votre ESPACE MEMBRE' (highlighted with a red box and arrow). Below this is a dark grey menu with four columns: 'MON TABLEAU DE BORD' (with sub-items: Mes répartitions, Mes oeuvres, Ma protection sociale), 'LA SACEM M'ACCOMPAGNE' (with sub-items: Aide aux projets, Sacem Plus, Formation), 'LA SACEM & MOI' (with sub-items: Assemblées générales, Éligibilité - highlighted with a red box and arrow), and 'Accueil - Mon espace membre' (with sub-item: Déconnexion). Below the menu is a 'Retour' button and a printer icon. The main content area features the title 'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET ÉLECTIONS'. A horizontal navigation bar below the title includes 'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES', 'GOUVERNANCE 2017 - 2018', 'SCRUTIN 2018' (highlighted with a red box and arrow), and 'STATUTS DES MEMBRES'. At the bottom, a grey bar contains links for 'Conseil d'administration', 'Commission des programmes', 'Résolutions', and 'Modifications statutaires et réglementaires'.

COMMENT VOTER ?

SUR LE SITE SÉCURISÉ DE VOTE DE NOTRE PRESTATATAIRE

Les 3 scrutins vous sont proposés. Vous n'avez plus qu'à faire vos choix et valider votre vote.



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU MARDI 19 JUIN 2018

Le vote est ouvert du mardi 29 mai 2018 (9 h 00) au mardi 19 juin 2018 à la fin des débats des Assemblées générales

Chère associée, Cher associé,

Bienvenue sur votre site de vote sécurisé.

Vous pouvez exercer votre droit de vote **du mardi 29 mai 2018 (9 h 00) au mardi 19 juin 2018 à la fin des débats des Assemblées générales.**

(La clôture des votes étant annoncée en séance par le président du Conseil d'administration et ne pouvant être prévue avec précision, nous vous recommandons, si vous votez à distance, de voter au plus tard à 16h30 le 19 juin 2018).

Cette année, vous êtes invité(e) à voter par voie électronique pour les **3 scrutins** suivants :

- **1er vote** : les élections des membres du Conseil d'administration et de la Commission des programmes
- **2ème vote** : l'approbation des décisions et résolutions
- **3ème vote** : l'approbation des modifications des Statuts et du Règlement général de la Sacem

Vous avez la possibilité de voter en une ou plusieurs fois. Vous pourrez imprimer, si vous le souhaitez, la page d'accusé de réception de chacun de vos votes.

Vous devez voter pour chaque scrutin ci-dessous.

Cliquez sur le scrutin pour lequel vous souhaitez voter.

Dès lors que votre vote a été confirmé, l'intitulé de l'élection passe du rouge au gris.

LES ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA COMMISSION DES PROGRAMMES

LES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS

LES MODIFICATIONS DES STATUTS ET DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA SACEM

Démo



MERCI !

Depuis 1851

**LES DROITS D'AUTEUR
FONT VIVRE CEUX
QUI NOUS FONT RÊVER**

#Sacem

SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS
ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

sacem 